



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2024

Date de convocation :
24 septembre 2024

**Nombre de conseillers
en exercice :** 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre le trois octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Virginie de la FRESNAYE, Maire.

Étaient présents : Vincent BRICHET, Valérie CAHOREAU, Jean-Marie CHAILLEU, Frédéric CHARLOT, Florence CHEVET, François REBOUILLEAU, Nicolas LABÉ, Thibault de la FRESNAYE

Absents : Dany SAINT RAYMOND, Vanessa GUICHARD

Secrétaire de séance : Valérie CAHOREAU

DÉLIBÉRATION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Suite à la demande du comptable, qui expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres correspondant à des sommes de loyers impayés, il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de celles-ci.

Madame le Maire propose au Conseil de passer cette écriture au compte 6541 pour un montant de 1 618.74€

DÉLIBÉRATION DE CHANGEMENT D'ENTITÉ ENTREPRISES GRASSET

Lors de la réunion du 30 janvier 2024, le conseil avait retenu l'entreprise Grasset Bernard pour effectuer des travaux dans le cimetière avec la création d'une allée centrale et la préparation d'une dalle afin d'accueillir le futur columbarium.

Monsieur Grasset étant parti à la retraite, son fils a effectué les travaux. Nous avons donc demandé de refaire le devis au nom de La SARL Grasset Jérémie.

DÉLIBÉRATION POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DANS LE CIMETIERE

Madame Le maire informe le conseil que lors des travaux dans le cimetière, Monsieur Grasset a remarqué qu'une partie du mur de l'église qui était en mauvais état et a également mentionné que des tuyaux enterrés dans le sol étaient anciens et nécessitaient des changements. En conséquence, un devis supplémentaire a été demandé pour effectuer ces travaux.

Le conseil approuve ce devis et autorise Madame le maire à le signer et effectuer les travaux.

DÉLIBÉRATION CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT

Madame Le Maire rappelle au conseil que nous avons une convention de partenariat avec la poste pour la gestion d'un point contact. Madame le Maire propose de signer cette convention pour une durée de 9 ans et expose au conseil les nouveaux points de cette convention :

- Des pochettes proposant l'accès à certains services notamment « Veiller sur mes parents », et « tablette Ardoiz » pour une clientèle senior seront à disposition
- Des Abonnements téléphoniques La Poste Mobile ainsi que des téléphones mobiles seront à la vente
- Une évolution de la rémunération, les LPAC éligibles au fonds de péréquation (FDP) bénéficient d'une indemnité forfaitaire garantie (IFG). Si l'activité générée engendre un montant supérieur à l'IFG, la commune perçoit une rémunération plus élevée. Ce différentiel est financé par La Poste.

Après avoir exposé cette convention, le conseil autorise madame le Maire à signer cette convention

DÉLIBÉRATION CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA SARL GOUGEON

Madame Le maire rappelle que nous avons un contrat d'entretien avec la société Gougeon qui arrive à échéance.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien s'élève à 190€ HT

La société Gougeon qui à effectuer les visites périodiques d'entretien et de maintenance, à savoir une visite par an de révision complète, s'engage à assurer la vérification et l'entretien des installations se composant de :

- 2 appareils de mise en volée
- 2 appareils de tintement
- 1 centrale horaire
- 1 cadran
- 1 prise de terre paratonnerre

Le conseil autorise madame Le Maire à signer ce contrat d'entretien renouvelable par tacite reconduction.

DELIBERATION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE CULTURE, INCLUANT LA LECTURE PUBLIQUE ET LES INTERVENTIONS

MUSICALES

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

- Considérant la nécessité d'enrichir l'offre culturelle et patrimoniale de la Communauté de communes, considérant l'importance de la lecture publique pour le développement culturel et éducatif des citoyens, notamment des jeunes générations, considérant le besoin de structurer et d'enrichir les services culturels offerts sur le territoire
- Considérant l'intérêt d'organiser des interventions musicales dans les écoles publiques pour encourager la culture dès le plus jeune âge, concernant l'importance de faciliter l'accès à la bibliothèque "Jacques Termeau" pour les élèves des écoles publiques du territoire,

Il y a lieu de procéder à la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays fléchois en y ajoutant, au titre des compétences facultatives une compétence « **Culture** » avec la rédaction suivante :

« **Culture** : Lecture publique, comprenant :

- L'animation du réseau des bibliothèques du territoire du Pays fléchois, ainsi que la constitution d'un fonds commun de livres et de jeux pédagogiques.
- Le transport et l'accueil des classes des écoles publiques du territoire à la bibliothèque "Jacques Termeau" pour faciliter leur accès aux ressources culturelles.
- Interventions musicales dans les écoles publiques du territoire »

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : D'approuver le transfert de la compétence « Culture » à la Communauté de communes du Pays fléchois avec la rédaction suivante :

« **Culture** : Lecture publique, comprenant :

- L'animation du réseau des bibliothèques du territoire du Pays fléchois, ainsi que la constitution d'un fonds commun de livres et de jeux pédagogiques.
- Le transport et l'accueil des classes des écoles publiques du territoire à la bibliothèque "Jacques Termeau" pour faciliter leur accès aux ressources culturelles.
- Interventions musicales dans les écoles publiques du territoire »

Le conseil approuve cette délibération et les modifications des statuts.

TRAVAUX RACINE ELAGAGE POUR LA STATION D'EPURATION

Madame Le maire informe le conseil que des travaux d'entretien extérieur sont jugés nécessaires pour maintenir la sécurité, et le bon fonctionnement de la station d'épuration. Les tâches à réaliser incluent l'abattage de peupliers secs, la taille de haies, le broyage de tas d'herbes, et d'autres travaux connexes.

Madame le maire présente au conseil le devis reçu de l'entreprise Racine Elagage pour un montant de 6 550.80€ TTC.

Il est à noter qu'aucune autre entreprise n'a été identifiée comme capable de réaliser ces travaux.

Après concertation, le conseil autorise madame le Maire à signer ce devis.

AFFAIRES DIVERSES

- Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le projet de travaux à la Boule de Fort a été discuté. Après un débat constructif, il a été décidé d'approfondir l'analyse de la faisabilité financière de ces travaux et déterminer les sources de financement possibles (subventions, aides locales, etc.) et envisager la possibilité de revoir les plans du projet afin de réduire les coûts
- La Cérémonie du de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le 11 novembre et un repas sera offert aux habitants de Courcelles de plus de 70 ans.
- La Marché de Noël aura lieu le 15 décembre sur la place de l'Eglise
- La coupe des sapins aura lieu le 05 décembre et illuminations le 07 décembre.
- Madame le maire et le conseil ont décidé de changer de boulangerie pour le dépôt de pain, à compter du lundi 14 octobre, nous travaillerons avec les boulangeries de Malicorne sur sarthe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme
Le Maire
Virginie de la FRESNAYE

